Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 2 avril 2025

LA PLUME PROVENCALE/DMG

NOTAIRE PIOLENC
Audrey RIVIERE-TALLON

Notaires de France

Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 01 novembre 2026
Département : Vaucluse
Cette annonce paraîtra le 2 avril 2025 sous réserves d'incidents

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 2 avril 2025

NOTAIRE PIOLENC
Audrey RIVIERE-TALLON

Notaires de France

25 passage du portillon (RN 7)
B.P. 17
84420 PIOLENC
Tel : 04.90.29.62.83

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Audrey RIVIERE-TALLON, Notaire, Associée de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée «SELARL Audrey RIVIERE-TALLON», titulaire d'un Office Notarial à PIOLENC (84420), 25 passage du Portillon BP 17, le 19 mars 2025, enregistré au SPFE VAUCLUSE le 28/03/2025 dossier 2025 00015050 référence 8404P01 2025 N 00704 perçu : 25 € a été cédé par la Sté **LA PLUME PROVENCALE**, SAS au capital de 10.000,00 euros dont le siège est à PIOLENC (84420) 1879 avenue de Provence, RCS AVIGNON 819 787 821. A la Sté **DMG**, SARL au capital de 1.000,00 euros dont le siège est à PIOLENC (84420) 1875 avenue de Provence, RCS AVIGNON 987 479 698. Un fonds de commerce de PRESSE – LIBRAIRIE – PAPETERIE – ALIMENTATION GENERALE sis à PIOLENC (84420) 1879 avenue de Provence, lui appartenant connu sous le nom commercial MAISON DE LA PRESSE et pour lequel il est immatriculé au RCS de AVIGNON n°819787821. Le CESSIONNAIRE est propriétaire du fonds cédé à compter de ce jour et en a la jouissance par la prise de possession réelle et effective à compter de ce même jour. La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 12 000,00 euros, s'appliquant : aux éléments incorporels pour 10 500,00 euros, au matériel pour 1 500,00 euros. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion.
Le notaire.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 2 avril 2025